

Berne 16 juin 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

Un pas décisif pour les soins palliatifs en Suisse : L'adoption de la motion 20.4264 CSSS-CE « Pour un financement adéquat des soins palliatifs » par le Conseil national est une étape importante dans l'avancement de la suite donnée aux requêtes de palliative.ch. Du point de vue de la politique sociale, il est aujourd'hui opportun et urgent d'ancrer dans la loi le traitement et l'encadrement adapté aux besoins de toute personne en fin de vie et donc d'en régler le financement.

Tout comme le Conseil des Etats, le Conseil national est d'avis qu'il convient d'encourager les soins palliatifs au plan national. Selon des estimations de la Confédération et des cantons, des soins palliatifs seraient aujourd'hui déjà nécessaires aux deux tiers de l'ensemble des futurs décès. Actuellement, en particulier les personnes qui ne sont pas atteintes d'un cancer n'ont pas suffisamment accès aux soins palliatifs. En 2018, seulement 12 % des personnes décédées à l'hôpital ont reçu des traitements complexes de médecine palliative ou des soins palliatifs spécialisés. Pour **palliative.ch**, cette lacune des soins est en premier lieu due au financement insuffisant des soins palliatifs.

La conseillère aux Etats et présidente de palliative Marina Carobbio Guscetti, qui est à l'origine de la motion, déclare: „Toute personne en Suisse doit avoir les mêmes possibilités de décider de sa propre mort, indépendamment de son domicile, des structures sociales existantes et de la situation financière. Cela n'est aujourd'hui malheureusement pas encore le cas. ». C'est pourquoi Marina Carobbio Guscetti et palliative.ch saluent l'adoption de la motion par le Conseil national.

Philippe Luchsinger, président de mfe Médecins de famille et de l'enfance Suisse renchérit et précise : « Chaque prestation, indépendamment du domaine spécialisé, de la branche, du contexte ou de la profession, doit être rémunérée de manière correcte. Le système doit être conçu comme un tout et ne peut pas être dicté par des intérêts particuliers ».

Afin de pallier aux lacunes de financement qui ont été identifiées, palliative.ch formule les exigences suivantes l'égard du monde politique en vue de la mise en œuvre de la motion :

1. L'inscription des soins palliatifs dans la LAMal.
2. La reconnaissance des prestations psychosociales, spirituelles et fonctionnelles au patient / à la patiente dans la dernière phase de vie en tant que catégorie de prestations prise en charge par l'AOS.
3. Une représentation appropriée des prestations en l'absence du patient / de la patiente dans les structures tarifaires existantes (tarifs à la prestation et tarifs sur la base de forfaits) ainsi que dans les niveaux de besoins en soins.
4. La réglementation de l'indemnisation des prestations de conseil.
5. La création d'un forfait « conseil et coordination » pour une gestion spécifique des cas de patients en soins palliatifs pour les domaines de l'ambulatoire et du stationnaire.
6. La clarification de la manière dont les prestations de soins palliatifs stationnaires spécialisés peuvent être rémunérées correctement. L'indemnisation dans le cadre d'une structure tarifaire hors du système Swiss-DRG doit être examinée.



gemeinsam + kompetent
ensemble + compétent
palliative.ch insieme + con competenza

7. La clarification de la manière dont les prestations de soins palliatifs stationnaires généraux peuvent être rémunérées correctement, en particulier dans la perspective d'une extension des niveaux de besoins en soins.
8. La garantie du financement de prestations fournies dans des structures non hospitalières prodiguant des soins palliatifs (hospices).
9. La garantie du financement des soins palliatifs spécifiques fournis à des personnes avec handicaps vivant dans des institutions ou à domicile.

Alliance « Pour un financement adéquat des soins palliatifs »

Les prestataires de soins de longue durée et de soins aigus, tant stationnaires qu'ambulatoires, l'organisation spécialisée palliative.ch, les organisations de patients et de personnes âgées ainsi que les ligues de la santé se sont regroupée en une alliance « Pour un financement adéquat des soins palliatifs ». Le but de cette alliance est d'accompagner et de soutenir activement la mise en œuvre de la motion 20.4264, par leur expérience et leur expertise.

Membres de l'Alliance :

Alzheimer Suisse, Association Spitex privée Suisse ASPS, Curaviva Suisse, Dachverband Hospize Schweiz, GE-LIKO Conférence nationale des ligues de santé, H+ Les hôpitaux de Suisse, INSOS Schweiz, Ligue suisse contre le cancer, mfe Médecins de famille et de l'enfance Suisse, palliative.ch, Parkinson Suisse, Association suisse des infirmiers et infirmières ASI, Senevita SA, Senesuisse, Conseil suisse des aînés SSR-CSA, Spitex Suisse.

Texte de la motion « Pour un financement adéquat des soins palliatifs »:

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20204264>

Informations supplémentaires

Marina Carobbio Guscetti, présidente palliative.ch

Tél. 031 310 02 90

marina.carobbio@parl.ch

Stephanie Alder, chargée de communication

Tél. 031 310 02 90

stephanie.alder@palliative.ch